



POUR DIFFUSION: 15 JUILLET 2016

SUCCES DES ETUDIANTS FRANCAIS AU SHELL ECO-MARATHON



Il a fallu moins de 48 heures à Shell Bitumes pour réaliser le circuit provisoire du Parc Olympique Queen Elizabeth de Londres à l'occasion de l'édition européenne du Shell Eco-marathon, une compétition ouverte à plus de 200 étudiants venus de 29 pays du monde entier pour faire concourir les véhicules les plus performants possibles en termes d'efficacité énergétique.

Dans la catégorie Prototype, l'équipe française Microjoule-La Joliverie a battu le record en atteignant une distance de 2 606,4 km avec l'équivalent d'un litre de gaz naturel comprimé (GNC). Dans la catégorie UrbanConcept, c'est l'équipe de Polytech Nantes (voir photo) qui a remporté le prix dans la catégorie Hydrogène tandis que le Lycée Louis Delage (voir photo) s'assurait la victoire dans la catégorie Shell FuelSave Gasoline en atteignant 389,3km/kWh et 445,7km/litre, respectivement.

En collaboration avec la société FM Conway, Shell Bitumes a réalisé cet ambitieux circuit urbain de 2,2 km en utilisant un bitume spécialement développé pour les enrobés à basse température, le Shell Bitumen LT, sur lequel se sont lancés les véhicules mis au point par ces jeunes ingénieurs. Ce circuit comprenait une descente sinueuse exigeant une bonne stabilité des véhicules et une montée à 5% constituant une autre difficulté. Il s'agissait pour les pilotes d'économiser un maximum d'énergie à la descente pour compenser la puissance et la consommation nécessaires à la montée.

Les étudiants, qui concourraient dans deux grandes catégories, véhicules Prototypes et véhicules Urban Concept, ont consacré ces douze derniers mois à la conception, à la construction et aux essais de leurs véhicules à haute efficacité énergétique, leur objectif étant de parcourir la plus grande distance possible en consommant le moins de carburant possible.



Marion Thillou, Directrice Marketing France & Bénélux, Shell Bitumes, a déclaré: "Le Shell Eco-marathon est une compétition axée sur l'innovation et sur l'adaptation à de nouveaux défis en termes d'énergie et de mobilité. Nous avons un laps de temps très court pour créer ce circuit. Utiliser le bitume pour application à basse température de Shell Bitumes nous a permis d'offrir à ces jeunes ingénieurs un circuit à haute performance où ils ont pu faire concourir les véhicules à haute efficacité énergétique qu'ils ont conçus et fabriqués."

Sur le thème de « Make the Future London », c'est la première fois que Londres, accueille le Shell Eco-marathon. Plus de 30 000 personnes de tous âges ont assisté et participé à cette compétition pendant quatre jours. Regardez la vidéo Timelapse en cliquant [ici](#).

L'idée du Shell Eco-marathon est née en 1939 dans un laboratoire de recherche de Shell aux Etats-Unis à la suite d'un pari amical que se sont lancé des scientifiques : atteindre l'objectif maximum en termes d'économie de carburant en parcourant la plus grande distance possible avec un seul gallon de carburant.

Vingt-cinq équipes, représentant 4 pays, ont participé à la première édition qui s'est tenue en 1985 en France. Au cours des années, la compétition est devenue un événement réellement international attirant des milliers d'étudiants du monde entier.

2016 a été l'année du grand changement pour le Shell Eco-marathon avec la première du Championnat du monde des pilotes, au cours duquel se sont affrontés directement les gagnants 2016 dans la catégorie Urban Concept venus d'Amérique du nord, d'Asie et d'Europe, et au terme duquel a été désigné le pilote le plus rapide et le plus efficace sur le plan énergétique. Cette épreuve a été remportée par l'équipe Universitas Pendidikan d'Indonésie, qui s'est vue offerte un stage d'une semaine au sein de la Scuderia Ferrari, à Maranello, en Italie. Ils rencontreront l'équipe de Formule 1 et recevront une formation qui leur permettra d'améliorer leurs technologies en vue du Shell Eco-marathon 2017.

NOTES AUX EDITEURS

- Shell innove dans l'industrie du bitume depuis 1920 et a actuellement 49 brevets actifs liés au bitume et aux enrobes bitumineux.
- Shell est à la tête de l'un des plus grands centres de recherche et développement dédié au bitume au monde à Bangalore, en Inde.



- Shell Bitumes est un leader dans le domaine de la technologie et a publié récemment la 6ème édition du « Shell Bitumen Handbook », qui couvre les sujets les plus récents de la technologie du bitume et de son utilisation.
- Shell Bitumes dirige un réseau de Centres Techniques Régionaux situés dans des régions clés (Pékin en Chine, Strasbourg en France et Bangkok en Thaïlande).
- Shell Bitumes est la plus importante entité de marketing de bitumes au monde, et livre suffisamment de bitume pour recouvrir l'équivalent d'un kilomètre de route toutes les 4 minutes.
- Shell Bitumes propose également à ses clients des conditions commerciales intégrant la gestion des risques financiers liés à la volatilité des prix, leur apportant une stabilité des prix améliorée, ce qui leur permet de planifier les budgets de leurs projets plus précisément.

CONTACT PRESSE :

Shell Bitumes Monde :

Oliver Lim + 65 9727 8960 o.lim@shell.com

Shell Bitumes :

Marion Thillou +33 (0)1 57606806 marion.thillou@shell.com

À PROPOS DE ROYAL DUTCH SHELL PLC

Enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles, la société Royal Dutch Shell plc, dont le siège social est situé à La Haye, est cotée sur les places de Londres, d'Amsterdam et de New York. Les sociétés Shell opèrent dans plus de 80 pays et territoires à travers le monde, dans les secteurs de la production et de l'exploration pétrolière et gazière, de la production et de la commercialisation de gaz naturel liquéfié, de la fabrication et de la commercialisation et du transport de produits pétroliers et chimiques. Elles participent également à des projets d'énergies renouvelables. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.shell.com

AVERTISSEMENT

Les sociétés dans lesquelles Royal Dutch Shell plc détient directement et indirectement des investissements sont des entités séparées. Dans le présent communiqué de presse, « Shell », « Groupe Shell » et « Royal Dutch Shell » sont parfois utilisés par commodité lorsqu'il est fait référence à Royal Dutch Shell plc et ses filiales en général. De même, les mots « nous » et « nos » sont également utilisés pour désigner des filiales en général ou ceux qui travaillent pour elles. Ces expressions sont également utilisées lorsque l'identification de telle société ou de telles sociétés n'a pas d'objectif utile en soi. « Filiales », « filiales Shell » et « Sociétés Shell » telles qu'elles sont utilisées dans le présent communiqué de presse désignent les sociétés



dont Royal Dutch Shell détient directement ou indirectement le contrôle, en ayant soit une majorité des droits de vote soit le droit d'exercer un pouvoir de contrôle. Les sociétés dans lesquelles Shell a une influence significative mais pas de contrôle sont désignées par les expressions « sociétés associées » ou « associés » et les sociétés dans lesquelles Shell a un contrôle partagé sont désignées par l'expression « entités contrôlées conjointement ». Dans ce communiqué de presse, associés et entités contrôlées conjointement sont également désignés par « investissements en capitaux propres ». Le terme « Intérêts Shell » est utilisé par commodité pour indiquer les intérêts participatifs (par exemple, notre part de 23 % dans Woodside Petroleum Ltd.) directs et/ou indirects détenus par Shell dans une société en participation, un partenariat ou une société, après exclusion de tous les intérêts de tierces parties.

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives concernant la situation financière, et les résultats d'exploitation et d'activité de Royal Dutch Shell. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme, des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations d'attentes futures reposant sur des attentes et hypothèses actuelles de management et qui font intervenir des risques connus et des incertitudes en raison desquels les résultats réels, performances ou événements peuvent différer de façon matérielle de ceux exprimés ou impliqués dans ces déclarations. Les déclarations prospectives incluent, entre autres choses, des déclarations concernant l'exposition potentielle de Royal Dutch Shell aux risques de marché et des déclarations exprimant les attentes, convictions, estimations, prévisions, projections et hypothèses du management. Ces déclarations prospectives sont identifiées par leur utilisation de termes et d'expressions tels que « anticiper », « croire », « pourrait », « estimation », « attentes », « ont l'intention », « peuvent », « planifient », « objectifs », « prévisionnel », « probablement », « projettent », « vont », « cherchent à », « visent », « risques », « objectifs », « devrait » et termes et expressions similaires.

Il existe en outre un certain nombre de facteurs qui pourraient affecter les opérations futures de Royal Dutch Shell et pourraient entraîner des différences significatives entre ces résultats et ceux exprimés dans les déclarations prospectives incluses dans le présent communiqué de presse, y compris (mais sans s'y limiter) : (a) fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) changements dans la demande des produits Shell ; (c) fluctuation des devises ; (d) résultats de forage et de production ; (e) estimation des réserves ; (f) perte de part de marché et concurrence du secteur ; (g) risques environnementaux et physiques ; (h) risques associés à l'identification pour acquisition de terrains et cibles appropriés, et réussite de la négociation et conclusion positive de telles transactions ; (i) risque de conduite d'activités dans des pays en développement et pays soumis à des sanctions internationales ; (j) développements législatifs, fiscaux et réglementaires y compris mesures de régulation concernant le changement climatique ; (k) conditions de marché économiques et financières dans différents pays et régions ; (l) risques politiques y compris les risques d'expropriation et de renégociation des termes des contrats avec des services gouvernementaux, retards ou avancements dans l'approbation de projets et retards dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) changement de termes d'échange.

Toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont expressément qualifiées dans leur intégralité par les déclarations prudentes contenues ou désignées dans cette section. Les lecteurs ne doivent pas s'appuyer de façon excessive sur les déclarations prospectives. Des facteurs supplémentaires pouvant affecter les résultats futurs figurent dans le document 20-F Royal Dutch Shell pour l'exercice achevé au 31 décembre 2013 (disponible à l'adresse www.shell.com/investor et www.sec.gov).

Ces facteurs doivent également être pris en compte par le lecteur. Chaque déclaration prospective n'est valable qu'à la date du présent communiqué de presse, à savoir le 15 juillet 2016. Ni Royal Dutch Shell ni aucune de ses filiales ne s'engagent à actualiser ou à réviser de façon publique toute déclaration prospective suite à de nouvelles informations, événements futurs ou autres informations. Au vu de ces risques, les résultats peuvent différer de façon matérielle de ceux indiqués, impliqués ou inférés à partir des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que les versements de dividendes vont à l'avenir égalier ou dépasser ceux indiqués dans ce communiqué de presse, ou sur le fait qu'ils seront effectués.

Il est possible que nous ayons utilisé certains termes dans le présent communiqué de presse que les recommandations de la SEC (Commission des opérations de bourse des États-Unis) nous interdisent strictement d'inclure dans les enregistrements que nous déposons auprès de la SEC. Les investisseurs américains sont vivement invités à étudier attentivement les informations publiées dans notre Formulaire 20-F, Fichier n° 1-32575, disponible sur le site web de la SEC à l'adresse www.sec.gov. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de la SEC en appelant le 1-800-SEC-0330.

